



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 96809

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'éclairage sur les autoroutes françaises. Excepté les abords des péages, stations-services ou traversées de certaines villes, les autoroutes françaises ne sont pas éclairées. Parallèlement, on constate une hausse des tarifs de circulation sur ces mêmes autoroutes. Dans certains pays voisins, comme la Belgique, les autoroutes sont éclairées et moins chères pour les usagers. Aussi il souhaiterait savoir s'il existe des études relatives au rapport entre éclairage des autoroutes et sécurité des usagers et si elle n'estime pas qu'il pourrait être judicieux de se pencher sur cette question.

Texte de la réponse

Les services en charge de la gestion du réseau routier national mettent en oeuvre des démarches complémentaires et structurées d'amélioration de la sécurité de l'ensemble des usagers. À ce jour, il n'existe pas d'études prouvant un lien de corrélation entre l'absence d'éclairage sur certaines sections autoroutières d'une part et une accidentalité statistiquement plus importante ou plus grave pour l'ensemble des usagers. Le réseau scientifique et technique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) travaille actuellement, en association avec les gestionnaires routiers concernés, à l'élaboration d'un référentiel technique et méthodologique pour définir puis mettre en oeuvre des schémas directeurs d'éclairage du réseau routier national.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96809

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13626

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3666